

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX ET LE : **HUIT JUIN**

A LA REQUETE DE :

La **SELARLU MARTIN**, représentée par **Maître Pierre MARTIN**, mandataire judiciaire domicilié 20 Bld Eugène Deruelle 69003 LYON, ès qualité de mandataire liquidateur de la société xx prononcée par jugement du 17 juin 2025 du Tribunal des Activités Economiques de LYON,

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé membre de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON –, 20 boulevard Eugène Deruelle Immeuble Britannia - BAT A 69432 LYON CEDEX 03, au cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Commissaire de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

AGISSANT EN VERTU DE :

D'une ordonnance rendue par Monsieur le Juge-Commissaire à la liquidation judiciaire de la société x en date du 3 mars 2026, rectifiée par ordonnance en date du 15 mai 2026, autorisant la SELARLU MARTIN, représentée par Maître Pierre MARTIN :

- à faire procéder à la réalisation judiciaire de la propriété de la société xx sise à LYON 69003, dans un ensemble immobilier sis 90-92 et 94 cours lafayette, dénommé centre commercial Moncey Nord, cadastré section AD n°15 pour 7312 m2 et consistant en :
 - un garage au sous-sol du centre commercial de MONCEY NORD, portant le n°211 et formant le lot n°211 du règlement de copropriété

Et désignant tout commissaire de justice à pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal descriptif et réaliser les diagnostics immobiliers.

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

Je me suis transportée, à 14 heures 20, commune de LYON 69003, 90 cours Lafayette, où étant j'ai procédé aux constatations suivantes, en présence de :

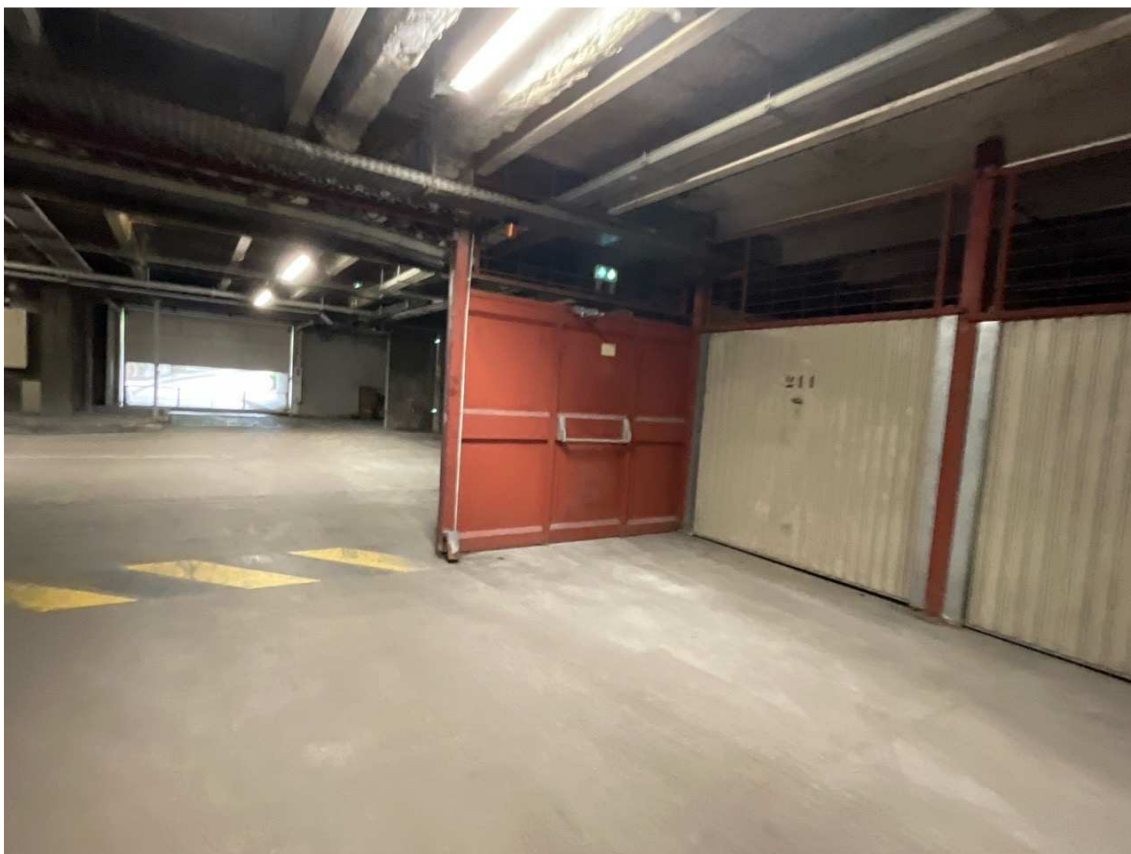
- Monsieur x, de la société JURITEC,
- Monsieur x ès qualité de témoin,
- Madame x, ès qualité de témoin,
- Monsieur x ès qualité de serrurier au sein de la société SERRURERIE ARNAUD.

L'entrée du garage s'effectue à partir du cours Lafayette.



GARAGE NUMERO 211 :

Le garage est situé à l'extrémité du sous-sol près du portail de sortie.





En l'absence de clé, j'ai demandé à Mr xxx, serrurier, de procéder à l'ouverture forcée du garage.

Cette ouverture effectuée, je constate que le garage est encombré de différents objets mobiliers tels que des étagères, un fut en inox, d'une table pliante, une palette, un panneau d'affichage en ardoise, des escabeaux, des cartons et autres objets ne méritant pas une description particulière.

Je constate que le sol est constitué d'une dalle en béton en état d'usage.

Les murs sont recouverts de plaques brutes posées sur une cloison grillagée.

Le mur, au fond du garage, est brut de béton.

Le plafond est brut.

Présence de chemin de câble.





CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le garage est libre de toute occupation.

Les biens désignés ci-dessus, dépendent d'un ensemble immobilier sis sur la commune de LYON 69003, 90-92 et 94 cours Lafayette, cadastrés section AD n°15 pour 7312 m2 et consistent en un garage formant le lot n°211, sis au sous-sol du centre commercial MONCEY NORD, portant le numéro 211,

Et les 14/10000èmes des parties communes générales.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON, le 13 septembre 1968 publié au service de la publicité foncière de LYON 2, le 23 septembre 1968 volume 5576 numéro 7672.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON le 17 octobre 1968, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 30 octobre 1968, volume 5623, numéro 8409.

- aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON le 10 janvier 1969 et les 14 janvier 1969 et 21 janvier 1969, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 3 février 1969, volume 5769, numéro 1295.

- aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON le 19 août 1969, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 27 août 1969, volume 6149, numéro 8741.

- aux termes d'un acte reçu par Maître BENHAÏM, notaire à LYON le 30 juillet 1971, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 4 août 1971, volume 207, numéro 15.

- aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON le 30 juillet 1986 et le 4 août 1986, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 22 septembre 1986, volume 1986P, numéro 2121.

Une attestation rectificative a été établie par le notaire le 3 décembre 1986 et publiée au service de la publicité foncière le 4 décembre 1986 volume 1986P numéro 3602

- aux termes d'un acte reçu par Maître DECIEUX, notaire à LYON le 15 janvier 1988, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 11 mars 1988, volume 1988P, numéro 2019.

- aux termes d'un acte reçu par Maître PLOQUE, notaire à PARIS le 8 juin 2011, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 21 juillet 2011, volume 2011P, numéro 7196.

- aux termes d'un acte reçu par Maître RAVAU, notaire à LYON le 10 janvier 2017, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 3 février 2017, volume 2017P, numéro 1047.

- aux termes d'un acte reçu par Maître DELORME, notaire à LYON le 30 janvier 2017, publié au service de la publicité foncière de LYON 2 le 24 février 2017, volume 2017P, numéro 1775.

- Un EED en Volumes et modificatif d'état descriptif de division selon acte de Maître PIAT, Notaire à VILLEURBANNE en date du 6 avril 2022 publié au SPF de LYON 3 le 13 avril 2022 volume 2022P8078.
- Un modificatif d'état descriptif de division selon acte de Maître PIAT, Notaire à VILLEURBANNE en date du 8 avril 2022 publié au SPF LYON 3 le 22 avril 2022 volume 2022P8858.

La société ORALIA REGIE DE L'OPERA, 50/54 cours Lafayette 69003 LYON, assume les fonctions de syndic de copropriété.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 15 heures 00, je me suis retirée après avoir pris congé de mes interlocuteurs et, de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte :	
Article A.444-28	221,36 €
TRANSPORT	9,40 €
TOTAL HT	230,76 €
TVA 20,00 %	46,15 €
TEMOINS	40,00 €
SERRURIER	
TOTAL TTC	€

